

QUELQUES CONSEILS POUR AMELIORER VOTRE CRECHE :

- utilisez au maximum des **matériaux naturels**, tels que mousse, écorce d'arbre, cailloux, branchages, terre, etc...
- respectez les **proportions** entre la taille des santons entre eux d'une part, la hauteur des santons par rapport aux maisons d'autre part.
- mettez en place la **veilleuse, l'ange et l'étoile traditionnels**.
- proscrivez les **croix** sur les églises et les oratoires, ainsi que les **curés, les moines** et autre pères Noël, ainsi que tout sujet qui ne soit pas en **argile**.
- pour l'éclairage, évitez les **guirlandes** multicolores et clignotantes peu réalistes.
- évitez également le papier **aluminium** pour représenter les rivières ou les mers.
- Les crèches présentées doivent strictement respecter les traditions provençales et être composées de **santons d'argile** achetés ou confectionnés par vous même.

Venez découvrir les autres activités de l'ESCOLO DE LA MAR :

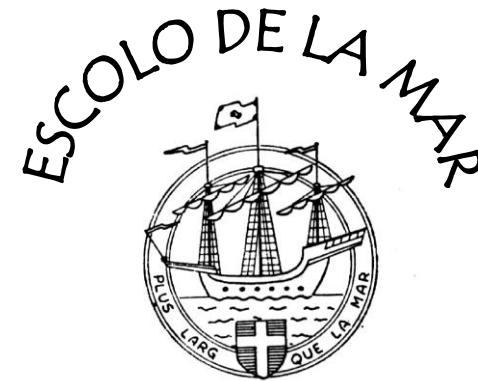
Escolo de la mar — 14 rue de Lodi 13006 Marseille
Tel: 06 25 28 94 32

<https://escolodelamar.jimdo.com> — escolodelamar@gmail.com

La remise des prix du Concours
se déroulera début février 2018

Partie à conserver

CONCOURS DE CRÊCHES PROVENÇALES



Fondée en 1877

Nom : Prénom :

Adresse: N° : Voie :

Résidence :Bâtiment :Étage : ...

Ascenseur : oui non Quartier :C.Postal :

Tél. obligatoire : Mail :

Jour de visite souhaité (cf. règlement art. 9)

Samedi entre 14h et 18h.

Dimanche entre 9h30 et 12h.

Catégorie dans laquelle vous voulez participer (cf. règlement art. 4)

Crèche de Famille Crèche Santons Habillés Crèche d'Enfant

Crèche Miniature Crèche de Collectivité Crèche d'Eglise

Crèche Mécanique

Comment avez-vous eu connaissance du concours de crèche ?

.....

Partie à découper et à renvoyer dûment complétée à : Frédéric EYMAR, 6 rue de RUFFI, 13003 Marseille.

Partie réservée au jury de l'ESCOLO DE LA MAR

N° Jury :..... Nom du jury :

Date : Catégorie de crèche :

Nom du candidat

CRITERES	NOTE
Appréciation générale	/5
Travail personnel	/3
Réalisme	/5
Qualité des maisons	/4
Détails	/3
Matériaux utilisés	/3
Éclairage	/2
Perspective	/2
Fond	/2
Veilleuse, ange, étoile	/3
Choix des santons	/2
Disposition des santons	/3
Mise en valeur de la nativité	/3
TOTAL	/40

REGLEMENT DU CONCOURS

ARTICLE 1 : Le concours de crèches provençales a pour but de maintenir cette ancienne tradition et encourager les participants à réaliser eux-mêmes leurs crèches.

ARTICLE 2 : Les inscriptions sont gratuites. Elles devront être renvoyées avant le 31 décembre au plus tard, le cachet de la poste faisant foi, à :

M. EYMAR Frédéric, 6 rue de RUFFI 13003 Marseille Tél : 06.14.44.09.23.

ARTICLE 3 : Le concours de crèches est réservé à tous les habitants des arrondissements concernés l'année du concours.

ARTICLE 4 : Ne peuvent concourir dans les sept catégories suivantes que les :

- **Crèches de famille :** Crèches démontées chaque année et reconstituées de manière différente, avec les matériaux traditionnels et les santons d'argile .
- **Crèches Santons habillés :** Crèches confectionnées avec des santons habillés.
- **Crèches Miniatures :** Crèches dont les dimensions correspondent aux santons «puce », à l'exclusion des crèches achetées toutes faites.
- **Crèches d'Enfants :** Crèches réalisées par les enfants de moins de 12 ans.
- **Crèches Mécaniques :** Crèches comprenant plusieurs éléments en mouvements.
- **Crèches de Collectivité :** Crèches réalisées par les collectivités, maisons de retraites, écoles, associations , comite d'entreprise, commerçants.
- **Crèches d'Église :** Crèches réalisées par les Églises.

ARTICLE 5 : Les crèches ne devront pas être démontées avant la chandeleur, le 2 février. Les visites auront lieu uniquement les samedis après-midi et les dimanches matin, du mois de janvier, Le calendrier des visites n'étant pas fixé à l'avance, les candidats ne seront pas prévenus de la date où le jury se rendra chez eux mais il prendra en compte les souhaits de visite dans la mesure du possible.

ARTICLE 6 : Les membres du jury sont choisis chaque année par l'Escolo de la Mar et ne peuvent concourir.

ARTICLE 7 : Le jury jugera les crèches en fonction des critères ci-dessous.

L'appréciation générale	Le travail personnel	Le réalisme	La qualité des maisons	La mise en valeur de la nativité
Les détails	Les matériaux utilisés	L'éclairage	La perspective	La veilleuse, l'étoile, l'ange.
Le fond , le décor	Le choix des santons	La disposition des santons		

ARTICLE 8 : les décisions du jury sont sans appel.

ARTICLE 9 : Le concours est doté de prix offert par :
L'Escolo de la Mar -Les santonniers - Les donateurs (Mairies, comité de la foire aux santons, ...)

ARTICLE 10 : il est interdit de monnayer les bons d'achat remis à titre de prix.

ARTICLE 11 : Les prix seront remis aux lauréats fin janvier début février.